

## Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

Comité Particulier de l'application : **QB 38 Écrans souples pare-pluie**

**Président** : M. PLAGNOL – APAVE - CETEN

**Vice-Président** : M TUAYIZIDI-NASI - CSTB

**Secrétaire** : M. ZIVANOVIC - CSTB

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant					
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)		
				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans
<b>Collège Fabricants *</b> Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 3 à 7.	Mme HOELLINGER	BWK	12/04/18	12/04/21	12/04/22	12/04/23						
	M. FOUYE	LENZING Plastics GmbH	12/04/18	12/04/21	12/02/22	12/04/23						
	M. SOUMAILLE	SALOLA Environnement	11/04/22									
	M. CODALONGA	AMPACK	12/04/18	12/04/21	12/04/22	12/04/23						
	M. JORDY	DOERKEN	21/05/21									
	M. CRESPEL	NUUK	28/11/22									
	Mme WESIERKSI	BMI Group	30/03/23									
<b>Collège Utilisateurs/Prescripteurs *</b> Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel 3 à 7.	M. QUINEAU	UICB	28/05/19	28/05/22								
	M. DIBLING	INGENECO	08/04/19	08/04/22	08/04/23							
	M. PREVOT	CARTIER PREVOT	12/04/18	12/04/21	12/04/22	12/04/23						
	M. TOUSSAINT	MATHIS	28/11/22									
	M. BALESTRERI	MARTINO TOITURE	27/02/23									

<b>Collège Collège Organismes Techniques et Administrations</b> Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel 3 à 7.	M. LAMOULIE	FCBA	11/04/19	11/04/22	11/04/23							
	M. HERVY	CTMNC	12/04/18	12/04/21	12/04/22	12/04/23						
	M. PLAGNOL	APAVE	12/04/18	12/04/21	12/04/22	12/04/23						
	Mme ORAND	CSTB	06/11/18	06/11/21	06/11/22							
	M. TUAYIZIDI-NASI	CSTB	28/11/22									

(\*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification

(\*\*) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

Le symbole x signifie que le membre n'a pas autorisé la publication des informations le concernant sur le site internet du CSTB. (Pour les nominations avant le 31/08/2017).

Note : les modifications par rapport à la composition nominative antérieure sont mises en évidences (trait, grisé, gras...)

**Composition nominative V9 approuvée le : 24/05/2023**

**Par le responsable d'application (nom, visa) :**  
Brice TUAYIZIDI-NASI

